



Contrat duree Indéterminée période dessai

Par **Kevin62300**, le 27/11/2020 à 14:28

Bonjour à tous ,
J'ai plusieurs question par rapport à ma situation.
J'ai démarré un CDI le 23 novembre et plusieurs question m'interpelle.
Nous sommes sur des horaires de roulement (une équipe de 07h à 14h00 et une autre de 14h à 20h15)
On a le droit à 15 minute de pause pour 06h de travail les pauses sont payés soit disant en plus, es ce légale ?
Les amplitudes horaires ne sont pas indiquées dans le contrat de travail es ce légal ?
Les horaires ne sont pas affiché dans l'entreprise et de plus on ma dis mes horaires de vive voix mais aucun documents le stipulant, es ce légal ?
Merci pour vos réponses.
Cordialement.

Par **Lag0**, le 27/11/2020 à 14:48

[quote]
On a le droit à 15 minute de pause pour 06h de travail les pauses sont payés soit disant en plus, es ce légale ?
[/quote]
Bonjour,
La loi (code du travail) prévoit un minimum de pause de 20mn après 6h de travail, la convention collective pouvant être plus généreuse...

Par **Kevin62300**, le 27/11/2020 à 14:55

Merci c'est bien ce qui me sembler, même en pause rémunérées en plus ?
Et concernant les autres questions sur les amplitudes horaires pas indiqué dans le contrat ?
Et j'ai pas mes planning en écrit mais de vive voix dites hier
Merci d'avance.